

Communiqué du Ministère de la Santé israélien

19 mars 2020

Ref. : 162053620

(Traduction de l'hébreu)

OBJET: Points importants et recommandations pour le fonctionnement et l'entretien des bains rituels (mikvé) pour les femmes pendant l'urgence de Corona

Le 30 janvier 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que l'épidémie de Corona constitue un état d'urgence pour la santé du public (PHEIC) avec des implications internationales. Actuellement, les activités du ministère de la Santé (en plus du traitement des patients) se concentrent sur les efforts pour empêcher la propagation face au grave danger pour la santé publique que cause le virus.

Ci-après nos directives pour l'hygiène des bains rituels (mikvé) afin d'empêcher une telle propagations qui aident à l'empêcher:

Points importants

- L'immersion de tout malade personne mise en confinement est interdite
- Garder une distance de deux mètres entre les femmes présentes au bain rituel
- Maintenir une distance de deux mètres entre la femme qui doit se tremper et celle qui la surveille. Ces deux dernières doivent éviter tout contact, notamment ne pas se toucher la main.
- Toutes les lois et réglementations en matière de licences commerciales (conditions sanitaires appropriées pour l'hygiène, 1999) doivent être respectées

Recommandations générales

A. Le nettoyage et la désinfection des surfaces seront effectués fréquemment et au moins une fois par jour, y compris les accessoires et équipements largement utilisés et partagés par exemple : chaises, tables, poignées, interrupteurs électriques, boutons de commande, mains courantes, rampes, lavabos et toute surface touchée par les utilisatrices.

B. La désinfection sera effectuée après avoir nettoyé la surface avec du savon et de l'eau, avec un désinfectant à base de chlore ayant une concentration de 1000 mg (2.5-3% d'eau de Javel) - Pour préparer la solution, ajouter 40 ml de chlore à 1 litre d'eau. Sinon, désinfectez avec une solution d'alcool à une concentration d'au moins 70%, en essuyant ou en pulvérisant jusqu'à ce qu'elle soit sèche.

C. Il est recommandé de placer des désinfectants pour les mains dans des endroits accessibles et visibles : entrée du bâtiment, cages d'escaliers et ascenseurs, entrées et couloirs des toilettes, coin cuisine, etc.

D. Un nettoyage et une désinfection minutieux seront effectués dans toilettes et les salles de bains et les douches, et à tout moment, on devra y trouver du savon pour les mains, une serviette en papier, du papier toilette et une poubelle. Les sèche-mains électriques seront débranchés.

E. L'arrivée d'une femme au mikvé aura lieu après avoir convenu de l'horaire avec la responsable du mikvé.

F. La responsable du mikvé veillera à un intervalle d'au moins 15 minutes qui doivent se tremper.

G. Les femmes devant se tremper au mikvé devront soigneusement se doucher à l'eau chaude et au savon. Il leur est conseillé de le faire à la maison.

H. Les salles de bain seront nettoyées après chaque utilisation.

I. Les fiancées entreront dans le mikvé avec une seule accompagnatrice.

J. Aucun soin du corps humain tel que manucure, pédicure ...ne sera effectué comme l'exige l'article 18 du règlement.

K. Ne pas partager l'utilisation d'accessoires tels que serviettes, éponges de bain, peignes, ciseaux, coupe-ongles.

Blanchisserie

L. Les serviettes et peignoirs fournis sur place doivent être envoyés à la blanchisserie après chaque utilisation.

M. Le linge sale n'entrera pas en contact avec du linge propre (mettre le linge propre et le linge sale dans des endroits différents).

N. Le linge sera lavé à une température minimale de 65°C.

O. Le traitement du linge sale se fera avec des gants. Une fois l'opération terminée, il faudra retirer les gants et se laver les mains à l'eau et au savon.

Protection des responsables du mikvé, des employés chargés d'entretien et du nettoyage

P. Tous devront porter des gants et se laver les mains à l'eau et au savon.

Traitement des ordures

Q Les poubelles comprendront un sac hermétique et refermable

R. Le transport des ordures se fera lorsque le sac contient jusqu'à 75% de son volume, et au moins une fois par jour.

S. Le sac poubelle sera placé dans une poubelle centrale.

T. Les ordures ne seront pas placées dans des endroits privés ni publics

Aération

U. Les toilettes, les vestiaires, les salles de bains, l'endroit où l'on se trempe, les couloirs qui y mènent seront régulièrement aérés.

L'eau et sa qualité dans le bain d'immersion et dans les réservoirs

V. Les bains d'immersion seront vidés au moins une fois par jour. Dans les bains où il y a un filtre fonctionnant à l'intérieur du bain d'immersion, l'eau sera remplacée au moins une fois par semaine ; le filtre sera nettoyé tous les jours.

W. Le nettoyage et la désinfection des bains d'immersion seront effectués conformément aux sections A, B du chapitre « Recommandations générales » ci-dessus dans ce document.

X. Les bains d'immersion et les moyens de remplissage doivent être désinfectés conformément aux exigences des articles 27 et 28 du règlement. L'on devra utiliser les taux antiseptiques les plus élevés autorisés par la réglementation.

Y. Les taux de chlore, d'impureté et de PH dans le bain d'immersion doivent être mesurés et documentés à l'ouverture du mikvé et toutes les 3 heures au moins.

Z. De nouveaux systèmes d'entretien ne doivent pas être installés sans l'approbation explicite du bureau compétent de du ministère de la santé.

Opérations de nettoyage et de désinfection après l'immersion d'une femme malade de Corona

Dans les cas où l'on apprend qu'une femme malade de Corona s'est trempée au mikvé on devra agir comme suit :

AA On devra informer le ministère de la Santé et le ministère des Cultes

AB On devra informer le personnel du mikvé, et les femmes qui se sont trempées et suivre les directives du ministère de la Santé.

AC. On devra interrompre immédiatement toute immersion et fermer le mikvé pendant au moins 24 heures

AD. Il faudra vider le bain d'immersion, nettoyer et désinfecter : dans le bain d'immersion, dans toutes les aires alentour, dans le bâtiment comme expliqué dans ce document.

AE. On devra s'assurer que le personnel d'entretien et de nettoyage effectue les opérations de nettoyage et de désinfection requises, tout en veillant à ce qu'ils utilisent les moyens de protection, y compris des gants, des combinaisons, des masques en conformité avec le paragraphe A de ce document.

AF On devra remplir d'eau nouvelle dans le bain d'immersion, ajouter des produits désinfectants dans le bain d'immersion et les moyens de remplissage et maintenir le mode normal de fonctionnement, conformément au règlement sur les licences commerciales (conditions d'hygiène appropriées pour les bains rituels, 1999)

Avec mes salutations

Amir Yitzhaki

Chef du Département National de la Santé publique